

# L'ASSOCIATION SPORTIVE

## dans l'Enseignement catholique quelle réalité ?

### UNE ENQUÊTE

Réalisée et analysée par les membres de la **Commission Nationale d'Animation Pédagogique de l'Enseignement Secondaire** (CNAPES) de l'Ugse.



### LA MISSION DE LA CNAPES Instance pédagogique de l'Ugse

- | **Penser** la discipline et le métier de professeurs d'EPS dans sa complexité.
- | **Proposer** des outils et des réflexions éclairants .
- | **Questionner** la pertinence de notre organisme dans ses actions, ses orientations et ses positionnements.

### PRÉAMBULE

En s'adossant à un sévère **rapport de la Cour des Comptes paru en 2012** et à quelques réflexions qui en ont découlé, nous avons souhaité réaliser une enquête sur la réalité des Associations Sportives (AS) dans l'Enseignement catholique (EC).

Voici donc, ce qui en résulte après plus d'une année de réunions studieuses et de multiples relectures : un **document global (disponible sur [ugsel.org](http://ugsel.org))** et un **fascicule compact** résumant de multiples informations ayant pour vocation à être diffusé dans tous les comités et comportant un outil d'évaluation des AS.

Merci à ceux qui se sont investis dans ce travail long mais riche, à ceux qui l'ont rendu possible et enfin merci à ceux qui vont le diffuser.

Dans l'espoir que les réflexions et pistes empruntées ici et proposées à tous, vous paraîtront justes et, souhaitons-le, vous seront utiles, nous soumettons aux lecteurs, collègues et partenaires de notre organisme, le fruit de cette production commune.

Philippe Sipeyre,  
Président de la CNAPES



**UGSEL**

Fédération **Sportive Éducative**  
de l'Enseignement Catholique

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

**Le rapport de la cour des comptes de par son référé sur « les activités physiques sportives volontaires dans l'enseignement du second degré » du 10 septembre 2012 a établi des constats sur la situation du sport scolaire en France.**

Pour répondre à ce questionnement, les instances nationales de l'Enseignement catholique ont souhaité contribuer à la **clarification du fonctionnement du sport scolaire** au sein de sa fédération sportive éducative, l'Ugsel.

L'Ugsel dans son implantation nationale n'est pas présente sur l'ensemble du territoire. Sa représentativité géographique n'a pas l'empan de celle de l'EC. Ce qui interpelle :

## ? Comment expliquer les carences du réseau Ugsel ?

Par ailleurs, là où l'Ugsel est active, des disparités de fonctionnement apparaissent.

## ? Comment expliquer ces différences ?

Nous constatons ensuite, que certaines AS sont très dynamiques et d'autres peinent à se développer.

## ? Comment expliquer ces inégalités ?

Pour tenter de répondre à ces questions, notre enquête s'est focalisée sur les **facteurs déterminants de la réussite d'une AS**. Il est important de rappeler ici que les enseignants d'EPS, en effet, sont rémunérés à hauteur de 3h forfaitaires par semaine pour l'animation de leur AS. (BO 23 Juillet 2015).

Réalisée durant l'année 2014, cette **enquête** a obtenu un nombre significatif de réponses, rendant les résultats probants : 1441 réponses des enseignants (20%) et 462 réponses des chefs d'établissements (25%).

Nous proposons de traiter les **réponses selon 3 axes** :

- 1** L'AS : son fonctionnement, son organisation, son dynamisme
- 2** Les relations entre chefs d'établissement et enseignants d'EPS
- 3** L'affiliation à l'Ugsel selon quelles motivations ?

# L'AS ET SON CADRE RÉGLEMENTAIRE

« L'existence d'une association sportive dans chaque établissement scolaire est une obligation légale »  
(Loi n°84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives.)

## B.O. n°30 du 23 juillet 2015 (Extraits)

Les règles relatives aux trois heures forfaitaires à consacrer à l'organisation et au développement de l'association sportive scolaire et à l'entraînement de ses membres, (...) sont applicables aux maîtres d'éducation physique et sportive (EPS) des établissements d'enseignement privés sous contrat (...)

Dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, la création d'une association sportive scolaire relève de la responsabilité du chef d'établissement (art. R. 442-39 du code de l'éducation).

## Pour aller plus loin...

- Ordonnance du 12 octobre 1945
- Décret du 12 mai 1950
- Loi du 16 juillet 1984
- B.O. n°18 du 2 mai 2002
- B.O. n°31 du 2 septembre 2010

## L'AS pour l'Ugsel

L'Ugsel est reconnue par le Statut de l'Enseignement catholique comme association partenaire dans l'animation institutionnelle de l'école catholique et a pour objet de **promouvoir, orienter et coordonner l'éducation physique** et la **pratique des sports**, d'activités de loisirs et de culture dans les établissements de l'Enseignement catholique des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

La formation intégrale de la personne vise l'unité corps et esprit. Dans un système scolaire prioritairement attentif à la formation intellectuelle, il est fondamental de redonner toute sa place à la dimension corporelle, qui permet à la personne « **d'être au monde** » de ressentir, de comprendre et d'entrer en relation par l'usage des sens. C'est pourquoi le projet éducatif de l'Ugsel intitulé : « **pour le développement intégral de chaque personne et de toute la personne** », donne une place prépondérante aux activités corporelles et sportives comme vecteurs de relation pour se développer au niveau moteur, sensoriel et physique, au niveau spirituel, moral, affectif et social.

## Quelques chiffres dans le 2<sup>nd</sup> degré 2015-2016

NOMBRE D'ÉLÈVES

**1 145 782**

**7 411** ENSEIGNANTS

**1 569** COLLÈGES

**1 345** LYCÉES

Comme l'a dit P.Malartre en juin 2004 « rien ne justifie qu'un établissement catholique d'enseignement ne soit pas affilié à l'UGSEL ». En nous appuyant sur ce propos et en le couplant à celui de P. Balmand de janvier 2015 « nous devons être plus dans l'alliance que dans le contrat », nous sommes amenés à penser que l'affiliation à la fédération de l'EC découle d'une logique d'appartenance, d'une éthique de fonctionnement et de l'expression d'une cohérence.

# ENQUÊTE - AXE 1

\* Résultats basés sur 1441 réponses des enseignants (20%) et 462 réponses des chefs d'établissement (25%).

Tous les résultats exprimés se rapportent aux réponses de l'enquête

1

## Axe 1 : les AS et leur organisation



95,7 %

des établissements ont une association sportive.



87,6 %

des enseignants EPS ont un forfait complet de 3h d'AS.

D'après les enseignants, les facteurs clés dans la réussite d'une AS sont :



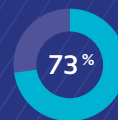
Disponibilité  
des élèves



Installations  
sportives

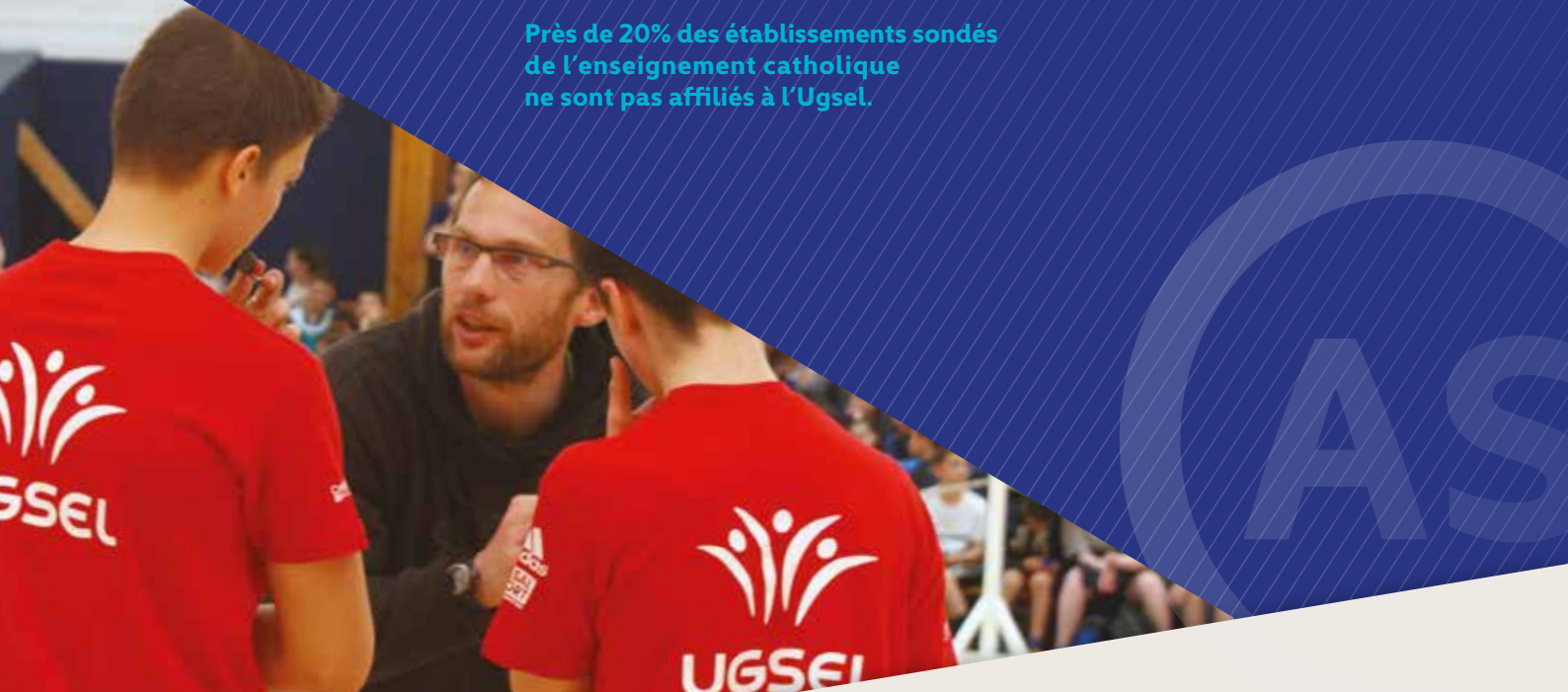


Dynamisme  
de l'équipe EPS



Moyens  
financiers

Près de 20% des établissements sondés de l'enseignement catholique ne sont pas affiliés à l'Ugsef.



# AXES

## 2 ET 3



### 2

## Axe 2 : Relations Chef d'établissement <> Professeur d'EPS



95 % | des enseignants éprouvent du plaisir à encadrer l'Association Sportive.



75 % | des enseignants sont satisfaits du fonctionnement de l'AS dans leur établissement.

79% | L'AS est un **atout** pour 79% des Chefs d'établissement.

87% | L'importance de l'**image** de l'AS est reconnue par 87% des sondés.

90% | Les Chefs d'établissement **communiquent** sur leurs réussites.

30% | Des Chefs d'établissement **ne connaissent pas le fonctionnement** de l'Ugsl ni ses représentants.

20% | Près de 20% des Chefs d'établissement ne sont **pas informés des activités** de leur propre AS.

### 3

## Axe 3 : L'affiliation à l'Ugsl selon quelles motivations

Les résultats de l'enquête montrent beaucoup de similitudes de fonctionnement.



90 % | Dans près de 90% des réponses, **les valeurs de dynamisme et de convivialité** sont posées comme primordiales.

Les 4 principales raisons justifiant leur non-affiliation ou affiliation à une autre fédération sont

72% | Le poids des habitudes.

71% | Le manque de compétitions locales proposées.

49% | L'éloignement / isolement.

38% | la méconnaissance de cette organisation, en majorité chez les moins de 30 ans (peu ou pas d'information à ce sujet en formation initiale).

Par ailleurs, on remarque que **34% des établissements n'ont pas de projet d'AS.**





## RELATIVES AUX STRUCTURES DE L'UGSEL

- I Obtenir** des enceintes sportives municipales
- I Faire l'inventaire** des installations au sein des établissements
- I Optimiser** la mutualisation des ressources disponibles

- I Sensibiliser** les différents acteurs lors de formations initiales (Etudiant Master, Chef d'établissement) et/ou continues
- I Informer** les chefs d'établissement et les professeurs d'EPS de la spécificité de l'UGSEL
- I Améliorer** la promotion des missions de l'UGSEL dans les comités et territoires
- I Communiquer** davantage sur les différentes missions de l'UGSEL à travers actions ciblées durant l'année (événements ponctuels, projets fédéraux)
- I Mettre en avant** le nouveau projet éducatif et associatif de l'UGSEL dans les comités et territoires
- I S'appuyer** sur les projets éducatif et associatif pour construire son projet d'AS en lien avec celui de l'établissement.

- I Proposer** un cadre commun de convention entre établissements ou pour créer un « pôle » UGSEL.
- I Développer** les propositions de contributions « découvertes » (premières années d'adhésion)
- I Elaborer** différents dossiers permettant d'obtenir des moyens financiers (subventions, partenariats privés, sponsors...)
- I Mutualiser** les transports entre établissements

- I Augmenter** le panel d'activités proposées en compétition
- I Communiquer** sur la multiplicité des offres proposées à l'UGSEL : animation, compétition, actions de développement et d'animation des premier et second degrés (projets fédéraux).
- I Étoffer** l'offre du calendrier UGSEL

## RELATIVES AUX CHEFS D'ETABLISSEMENT

- I Rechercher et obtenir** des appuis internes à l'Enseignement catholique pour faciliter l'accès aux installations municipales
- I Permettre** le partage des installations de son établissement

- I Officialiser l'AS** (dépôt des statuts et composition du bureau) à la préfecture (voir les « statuts AS » de l'UGSEL nationale) et en assurer le bon fonctionnement (AG, bilans)
- I Vérifier l'existence** du projet AS et sa corrélation avec le projet d'établissement
- I Communiquer** auprès des familles : réunion d'informations, fiches d'adhésion à l'AS dans les dossiers d'inscription de l'établissement, présentation lors de la journée des portes ouvertes de l'établissement et grâce aux plaquettes de l'établissement
- I Ouvrir** à la communauté éducative : enseignants, membres OGEAC, parents d'élèves.

- I Proposer** des partenariats entre établissements pour bénéficier d'installations sportives et donc diversifier l'offre de pratique
- I Faire des demandes d'ouverture** de forfait AS au rectorat (en s'appuyant sur le BO du 23 juillet 2015 : 1 par professeur d'EPS dans l'établissement)
- I Elaborer** différents dossiers permettant d'obtenir des moyens financiers (subventions, partenariats privés, sponsors...)

- I Être en cohérence** avec le projet de l'Enseignement Catholique en adhérant à sa fédération sportive spécifique (Ugsel)
- I Utiliser double affiliation** éventuellement la possibilité d'une double affiliation aux fédérations sportives scolaires pour multiplier les rencontres et compétitions

- I Assurer**, en tant que coordonnateur, le lien entre l'équipe EPS et l'équipe de direction
- I Participer** à la conception des emplois du temps.
- I Laisser libre** le créneau du mercredi après-midi et/ou libérer ceux entre 12h et 13h30

## RELATIVES AUX PROFESSEUR D'EPS

- I Réfléchir** à la mutualisation des installations sportives entre établissements

- I Proposer** des formes de pratique diverses (compétition, entraînement, loisir, découverte, formation) : interclasses, inter-établissements, multi-activités cross sous différentes formes, « nuit du volley », sorties journée (ski, APPN), ...
- I S'appuyer** sur des activités originales, locales, peu courantes et attrayantes en y associant les élèves
- I Rédiger** un projet d'AS en équipe, intégré aux projets EPS et d'établissement en s'appuyant sur les projets éducatif et associatif de l'UGSEL
- I Créer** une page AS sur le site internet de l'établissement avec des liens vers les instances de l'UGSEL
- I Communiquer** pour augmenter la visibilité des actions menées au cœur des AS (résultats, photos, vidéos)
- I Afficher** régulièrement la « vie de l'AS » et les résultats (panneau réservé, salles des professeurs, site internet, journée portes ouvertes, journée du sport scolaire...)

- I Varier et multiplier** les temps d'AS pour répondre aux disponibilités de chacun (différents moments de la semaine et de la journée)
- I Annuler et/ou réorganiser** les heures d'AS, programmées dans un projet (créneaux du soir, stages en fin d'année, ...)
- I Rappeler** aux chefs d'établissement le BO du 23 juillet 2015 qui inclut dans l'obligation réglementaire de service les 3h d'AS indivisibles pour les professeurs d'EPS. Ces heures ne peuvent être remplacées par des heures d'enseignement qu'à la demande de l'enseignant lui-même

- I Faire le lien**, en tant que secrétaire d'AS, entre le comité, l'équipe de direction, l'équipe EPS et avec les coordonnateurs des établissements voisins pour mener des actions communes

- I Proposer** des nouvelles formes de pratiques
- I Participer** à la vie de la fédération en alimentant le site national par des reportages pour diffusion (newsletter et « UGSEL TV »)

- I Mutualiser** les transports entre les établissements, utiliser les transports en commun voire un taxi d'un véhicule propre à l'établissement, solliciter les parents en les impliquant dans l'association sportive (licence encadrant).
- I S'appuyer** sur le fichier élèves et les professions des parents (contacter l'APEL)
- I Développer** les contacts pour une visibilité locale et d'éventuelles aides financières
- I Elaborer** différents dossiers permettant d'obtenir des moyens financiers (subventions, partenariats privés, sponsors...)

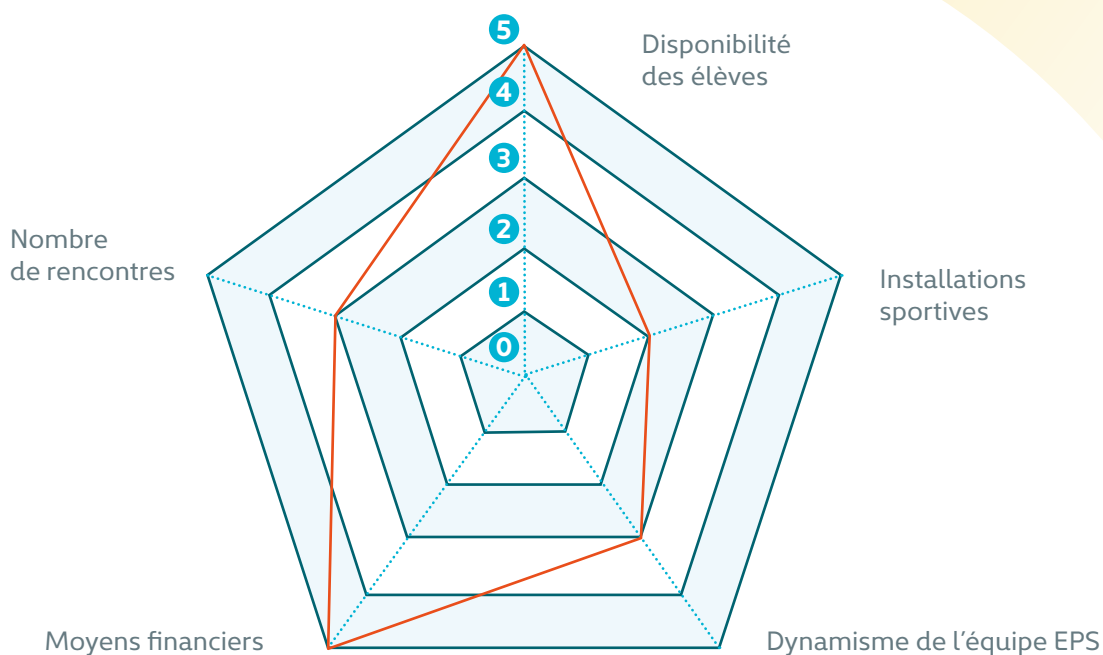
**LES PISTES  
D'AMÉLIORATION  
POUR DYNAMISER,  
AMELIORER OU  
REFORMER SON AS.**

# SURF'AS

## L'OUTIL D'ÉVALUATION DE VOTRE AS

### Calcul de l'efficacité de votre AS

Serie 1 —



### Fonctionnement de l'outil :

- Évaluer chaque critère de 0 à 5 pour déterminer la surface d'efficacité de votre AS
- Le graphique indique les pistes d'amélioration potentielles et donc le principal acteur des changements souhaités.

### Tableau hiérarchisé des acteurs impliqués dans les critères d'évaluation :

Disponibilité des élèves	Installations sportives	Dynamisme de l'équipe	Moyens financiers	Nombre de rencontres
CE	UGSEL	PEPS	CE	UGSEL
PEPS	PEPS	CE	UGSEL	PEPS
UGSEL	CE	UGSEL	PEPS	CE

CE (Chef d'établissement) – PEPS (Professeur EPS) – Ugsel (Comités et territoires)